

# GAP FINANCING : MEET THE PRODUCERS – MIFA 2019

## INSCRIPTION & RÈGLEMENT

Le Mifa apporte son soutien aux producteurs de longs métrages en phase finale de financement, en leur permettant une mise en avant de leurs projets et l'occasion de trouver de nouveaux partenaires lors de rendez-vous dédiés.

## MODALITÉS GÉNÉRALES

Seuls seront pris en compte les projets de longs métrages envoyés à l'adresse [gapfinancingmifa@citia.org](mailto:gapfinancingmifa@citia.org) avant le 12 avril 2019 et accompagnés de leur dossier numérique complet.

**Votre dossier numérique devra impérativement :**

- être rédigé en anglais (la version française devra être fournie, en complément, par les francophones uniquement) ;
- respecter le présent règlement.

L'inscription est gratuite.

Pour toute question, contacter nous à l'adresse [gapfinancingmifa@citia.org](mailto:gapfinancingmifa@citia.org)

### 1. QUELS PROJETS SONT RECEVABLES ?

Seuls les projets de longs métrages d'animation en phase finale de développement ou en production et **ayant sécurisé au minimum 85 %** de leur budget seront acceptés.

Les projets devront être présentés par le producteur principal et respecter les conditions du présent règlement, quels qu'en soient les techniques de réalisation (traditionnelles ou nouvelles, avec un minimum de 50 % d'animation), le public ciblé, le mode de narration (fiction, documentaire, pédagogique, expérimental, etc.), l'âge et la nationalité du ou des auteurs.

#### Documents requis :

- Éléments narratifs (entre 10 et 20 pages en moyenne)
  - Introduction du projet (titre et image représentative du projet, format, public cible...)
  - Synopsis (résumé de l'histoire)
  - Traitement du projet (description détaillée de l'histoire)
  - Concept du projet (traitement graphique et musical, ambiance, références...)
  - Note d'intention (origine du projet, objectifs/intentions...)
- Éléments graphiques (longueur libre)
  - Éléments graphiques choisis : décors, personnages, model sheets, références, etc.
  - Trailer du projet ou premières minutes d'animation déjà produites (assurez-vous qu'il soit en ligne (sur Vimeo, Dropbox, YouTube ou autre), indiquez le lien web vers le projet (URL) et le mot de passe)
  - Tout autre élément d'ordre artistique ou de production que le producteur juge utile de joindre
- Éléments d'ordre administratif
  - Courte présentation de la société de production ou du producteur principal
  - Note précisant l'avancement du projet : l'état actuel et étapes à venir, les objectifs, les engagements éventuellement contractés (faire figurer le nom des partenaires attachés le cas échéant) et les partenaires recherchés
  - Indication du budget (en €), du financement sécurisé (en €) et des besoins de financement restants
  - Note précisant l'état de la chaîne des droits (cession de droits en cas de sujet tiré d'une œuvre préexistante...)

### 2. CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DOCUMENTS OBLIGATOIRES

La présentation générale reste libre, dans la mesure où l'ensemble des documents requis figurent dans le dossier. Nous attirons néanmoins votre attention sur le fait qu'un projet présenté avec soin sera plus attractif pour les lecteurs.

### 3. AUTORISATION DE DIFFUSION

En acceptant le présent règlement, vous autorisez CITIA à reproduire et diffuser, à titre gratuit, sur l'ensemble de ses supports de communication, des éléments graphiques et audiovisuels (trailer, teaser, pilote) fournis par vos soins lors de l'inscription.

Et dans le cadre de sa mission de conservation du patrimoine cinématographique, CITIA procède à un archivage de ces mêmes éléments.

### 4. CAS NON PRÉVUS

La direction de CITIA règlera les cas non prévus dans le présent règlement.

### 5. CONTESTATIONS

La participation à l'événement implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement. En cas de contestation sur le sens de ceux-ci, les tribunaux du siège de l'organisateur (tribunal de grande instance d'Annecy) sont seuls compétents, la version française faisant foi.

## CONDITIONS EN CAS DE SÉLECTION

### 1. SÉLECTION ET ACCÈS

Seuls les dossiers complets et conformes aux conditions énoncées dans le présent règlement seront soumis à un jury composé d'un membre de CITIA, de professionnels et/ou de partenaires du Festival et du Mifa.

Les résultats de la sélection seront connus et dévoilés début mai 2019. Tous les projets sélectionnés bénéficieront d'une communication spécifique sur le site internet et les supports de communication CITIA.

Dès lors, les producteurs des projets sélectionnés échangeront avec nos équipes et disposeront de tous les éléments pratiques pour leur participation à l'événement Gap Financing: Meet the Producers.

L'accréditation, l'hébergement et le voyage restent à la charge du producteur.

### 2. SUIVI DES PROJETS

Les producteurs des projets sélectionnés s'engagent à informer CITIA, à l'issue des manifestations ou dans les mois qui suivent, des accords éventuellement signés grâce à la présentation de leur projet dans le cadre du Mifa.